AR Prefecture

047-200068922-20230522-532023-DE

Recui lemanowas (2002)

Département de Lot et Garonne

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CONFLUENT ET DES COTEAUX DE PRAYSSAS EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS - Séance du 22 mai 2023

Nombre de membres du conseil : 46

Quorum: 24

En exercice: 46

Présents à la réunion (à l'ouverture) : 44

Date convocation: 16/05/2023

Pouvoirs de vote : 1 en cours de séance

Date d'affichage: 16/05/2023

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-deux mai, à dix-sept heures trente, les conseillers communautaires se sont réunis à la salle Saint Clair de Port Sainte Marie, sur la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président, conformément à l'article L2121-10 du Code Général des Collectivités Locales.

Délibération n°53-2023 - Développement Economique

Acquisitions foncières complémentaires à vocation économique -

Secteur Contine

Pôle d'activités de la Confluence

Annexe 4: plan Contine

Acte rendu exécutoire après le dépôt en Préfecture : 30/05/2023

Publication: 30/05/2023:

Commune	Nom - Prénom	Présent	Suppléé par	Pouvoir à	Observation	Excusé	Absent
AIGUILLON	GIRARDI Christian	X					
	LARRIEU Catherine	X					
	LE MOINE Éric	X		7			
	ROSSET Lise	X					
	LAFON Alain	X					
	BIDET Valérie	X					
	MELON Christophe	X					
	BEUTON Michèle	X				T	
	JACOB Joël	X					
	LEVEUR Brigitte	X			Départ à 18h30 – Pouvoir donné à M. Pédurand (à partir de la délibération 58-2023)		
	PEDURAND Michel	X					
AMBRUS	LAFOUGERE Christian	X					
BAZENS	CASTELL Francis	X		Т			
BOURRAN	PILONI Béatrice	X	Т				
CLERMONT-DESSOUS	CAUSERO J-Pierre	X					
	ORLIAC Dominique	X					
COURS	JANAILLAC Nicolas	X				Τ	
DAMAZAN	MASSET Michel	X					
	ROSSATO Stéphane						X
	AGOSTI Christine	X			=		Т
FREGIMONT	PALADIN Alain	X					
GALAPIAN	LEBON Georges	X					
GRANGES/LOT	BOÉ J-Marie	X					1
LACEPEDE	CASSAGNE Sophie	X	T				
LAGARRIGUE	JEANNEY Patrick	X					
LAUGNAC	LABAT Jocelyne	X	1				
LUSIGNAN-PETIT	LAGARDE Philippe	X	T				
MADAILLAN	DARQUIES Philippe	X	1	()			T

AR Prefecture

047-200068922-20230522-532023-DE

Reçu le 30/05/2023

MONHEURT	ARMAND IO	X	П		
MONTPEZAT d'AGENAIS	SEIGNOURET Jacqueline	X			
NICOLE	COLLADO François	Х	\exists		
PORT-STE-MARIE	LARROY Jacques	Х			
	GENTILLET J-Pierre	X			
	ARCAS Elisabeth	X			
	LIENARD Pascale	X			
PRAYSSAS	BOUSQUIER Philippe	Х			
	RUGGERI Aldo	X			
PUCH d'AGENAIS	MAILLE Alain	X			
RAZIMET	TEULLET Daniel	X			
SAINT-LAURENT	TREVISAN Jocelyne	X			
SAINT-LEGER	SAUBOI Bernard	X			
SAINT-LEON	BUGER Nathalie	X			
SAINT-PIERRE de BUZET	YON Patrick	Х			
SAINT-SALVY	VISINTIN Jacques	X		Arrivée à 17h53 – délibération 50-2023	
SAINT-SARDOS	MAS Xavier	X			
SEMBAS	LASCOMBES Aurore	Х			
Soit, pour cette séance :		-	15		1

A été nommé Secrétaire de séance : Nathalie BUGER

Délibération n°53-2023 – Développement Economique Acquisitions foncières complémentaires à vocation économique – Secteur Contine	Acte rendu exécutoire après le dépôt en Préfecture : 30/05/2023 Publication : 30/05/2023:	
Pôle d'activités de la Confluence		
Annexe 4: plan Contine		

Exposé des motifs:

Monsieur le Président et Monsieur Jacques Larroy, Vice-président en charge du Développement Economique, présentent les éléments suivants :

La délibération a pour objectif d'acquérir une parcelle située entre des habitations de riverains de la commune de St Léon et le futur site économique de « Contine » dans l'objectif de création d'une zone tampon qui devra être aménagée par un merlon paysager ou toute autre aménagement permettant de réduire les nuisances.

ૹૹૹૹૹૹૹૹૹ

Vu les statuts de la Communauté de Communes et notamment l'article 1.1.6 relatifs à la politique foncière, Vu la délibération n°66-2022 du 11/07/2022 approuvant l'acquisition de 130 034 m2 au lieu-dit « Contine ». Vu la délibération n°107-2022 du 12/12/2022 approuvant l'acquisition de 1815 m2 à la mairie de Damazan et de 32 426m2 avec le GFA de Lacerege.

Vu la délibération n° 98-2020 du 14 décembre 2020 approuvant le PLU de la commune de Damazan et actant le zonage de la parcelle ZB 0148.

Vu la délibération n°16-2023 du 27/03/2023 approuvant la modification n°2 du Plu de Damazan, permettant l'ouverture de la réserve foncière de Contine.

Considérant l'existence d'habitation à proximité du futur site économique de Contine

Considérant la volonté de préservation du cadre de vie des habitants à proximité

Il est proposé l'acquisition de la parcelle ZC 35 sise commune de Saint Léon, de 61a10 ca, jointe en annexe de la présente délibération.

Cette parcelle est propriété de :

- Nicole DE LABAT DE DELAPEYRIERE
- Bruno DE LABAT DE DELAPEYRIERE
- Christian DE LABAT DE DELAPEYRIERE
- Michel DE LABAT DE DELAPEYRIERE

Le prix proposé et accepté est de 7.5€/m2 soit 45 825€.

Délibération 53-2023 2/3

AR Prefecture

047-200068922-20230522-532023-DE Reçu le 30/05/2023

Considérant le courrier du 17 février 2023 des indivisaires approuvant la vente de la parcelle ZC 35 dans les conditions citées précédemment.

Considérant l'avis favorable de la commission « Développement Economique » en date du 04/05/2023,

Ouï cet exposé,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré

44 Voix pour - 0 Voix contre - 1 Abstention (Madame Nathalie Buger)

- 1. Valide l'acquisition de la parcelle ZC35, pour un total de 45 825€
- 2. Dit que les frais de notaire sont à la charge de l'acquéreur
- 3. Dit que les crédits sont inscrits au Budget annexe ZAE 3

COTEAUX

4. Autorise Monsieur Michel Masset, Président de la Communauté de Communes, à procéder à l'ensemble des démarches nécessaires à l'acquisition de cette parcelle et à signer l'ensemble des documents liés à cette acquisition.

Pour copie certifiée conforme,

Le Président, Michel MASS La secrétaire de séance, Nathalie Buger

(Starry

Délibération 53-2023 3/3